

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 14

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Stéphane BOYER à Maurice BODECHER
Gilles MARGUERON à Stéphane BECT
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN
Erica SANDFORD à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 21

Madame Denise MELOT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour donner suite à la démission de Madame Laure MAURETTE, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire représentant la commune de Modane.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-1 du CGCT et de l'article L 273-10 du Code électoral et à la suite de la désignation d'un nouveau conseiller communautaire par la commune de Modane, Monsieur le Président propose d'installer Madame Laurence PETINOT-GAGNIERE régulièrement convoquée pour cette séance.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'installer Madame Laurence PETINOT-GAGNIERE en qualité de conseillère communautaire représentant la commune de Modane ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 09 février 2024.

Le Président
Christian SIMON

